



CERTIFICATION

AIO certifie que l'entreprise :

NEXT INTERIM SAS
13 avenue de la Falaise
38360 - SASSENAGE
FRANCE

a été audité et jugé conforme aux exigences de :

L' Arrêté du 29 Septembre 2017 relatif à la certification d'entreprises réalisant des travaux hyperbares (en application au 01/02/2019)

Le champ d'application est le suivant :

Travaux Hyperbares mention A.

Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences du texte ci-dessus,
ce certificat est valable jusqu'au : **23 avril 2023**

Date de première certification : 24 avril 2019

Certificat n° FR20190016_3

Date d'émission : 31 janvier 2021



Didier ANSEL – Directeur Général

Des informations complémentaires concernant le périmètre de certificat peuvent être obtenues auprès de l'organisme certifié. La vérification de la validité de ce certificat est possible en adressant votre demande à l'adresse email :

contact@aiocertification.com

Adresse de l'organisme certificateur : 1, Boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon - FRANCE